



# Assemblée générale

Distr. générale  
27 juillet 2020  
Français  
Original : anglais

**Soixante-quinzième session**  
Point 18 de l'ordre du jour provisoire\*  
**Développement durable**

## L'entrepreneuriat au service du développement durable

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport porte sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution [73/225](#) de l'Assemblée générale sur l'entrepreneuriat au service du développement durable depuis son adoption en décembre 2018. Il a été préparé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à partir d'informations obtenues auprès de diverses entités de l'Organisation, telles que les commissions régionales, le Département des affaires économiques et sociales, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation internationale pour les migrations, le Centre du commerce international, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. On y trouvera un aperçu des dernières évolutions en matière d'entrepreneuriat et de promotion des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, ainsi qu'un résumé des meilleures pratiques et des mesures prises pour soutenir l'entrepreneuriat aux niveaux national, régional et international, notamment face aux défis posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). L'importance de promouvoir un type d'entrepreneuriat qui soit inclusif, vert, numérique et circulaire au sortir de la pandémie, notamment à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y est également abordée. Une place y est par ailleurs accordée à la question de la collecte de données, ainsi qu'aux effets de la crise sur la promotion de l'entrepreneuriat, sur le renforcement du rôle que celui-ci joue en matière de reprise sociale et économique et sur la réalisation des objectifs de développement durable. Enfin, le présent rapport contient des recommandations sur la voie à suivre.

\* [A/75/150](#).



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 73/225 sur l'entrepreneuriat au service du développement durable, l'Assemblée générale a constaté que celui-ci favorisait le développement durable en contribuant à la création d'emplois, à la promotion de la croissance économique et de l'innovation, à l'amélioration des conditions sociales, et aux efforts de lutte contre les problèmes sociaux et environnementaux menés dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle y a en outre souligné qu'il fallait aborder l'entrepreneuriat dans une optique globale et intégrée prévoyant des politiques et des stratégies transversales à long terme. Cette résolution demeure particulièrement pertinente pour ce qui est d'orienter les politiques formulées en réponse à la pandémie de COVID-19 et les mesures de relance prises pour venir à bout de ses effets sur l'entrepreneuriat et les microentreprises et les petites et moyennes entreprises.

2. Le présent rapport vise à étudier comment la promotion de l'entrepreneuriat et des microentreprises et des petites et moyennes entreprises a évolué ces deux dernières années, l'objectif étant d'estimer les progrès réalisés et de fournir des recommandations sur les mesures à prendre, notamment pour ce qui est de renforcer le rôle joué par ces secteurs dans la relance sociale et économique de l'après COVID-19.

## II. L'entrepreneuriat dans le monde et les effets de la COVID-19

3. La progression de la pandémie de COVID-19 a provoqué un recul de l'économie mondiale encore jamais vu à notre époque. Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), elle aura causé la perte de 5 à 25 millions d'emplois et une baisse des revenus du travail allant de 860 à 3 400 milliards de dollars. L'on s'attend ainsi à ce que plus de 70 millions de personnes retombent dans l'extrême pauvreté<sup>1</sup>.

4. Les microentreprises et les petites et moyennes entreprises — qui génèrent plus de deux tiers des emplois dans le monde<sup>2</sup> et jusque 80 à 90 % d'entre eux dans les pays à faible revenu — sont à la base de l'économie mondiale. En raison des pertes extrêmes enregistrées de toutes parts et dans tous les secteurs de l'industrie, de nombreuses personnes sont sans emploi et cherchent des possibilités d'entrepreneuriat. Dans le même temps, les motivations des entrepreneurs et des microentreprises et des petites et moyennes entreprises peuvent être mises à profit pour s'attaquer aux problèmes de notre société, tout en contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans des secteurs qui sont peu performants ainsi que dans le domaine de la relance sociale. L'entrepreneuriat, de même que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, joue dorénavant un rôle plus crucial que jamais dans le développement social et économique et sera, à ce titre, traité comme une priorité par les États Membres dans le cadre des efforts de relèvement de l'après-COVID-19 et au-delà.

5. Dans l'ensemble, l'entrepreneuriat demeure une forme d'emploi et une source de revenus remarquables. En 2018-2019, un peu moins de 15 % de la population adulte<sup>3</sup>, en moyenne, était en train de se lancer dans une activité entrepreneuriale (ce

---

<sup>1</sup> Daniel Gerszon Mahler et al., « Actualisation des estimations de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la pauvreté », blogs de la Banque mondiale, 8 juin 2020.

<sup>2</sup> OIT, « Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail », 4<sup>e</sup> éd., 27 mai 2020.

<sup>3</sup> Estimations réalisées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à l'aide du Global Entrepreneurship Monitor, instrument de mesure annuelle de

chiffre va de 3 %, en Italie, à 37 %, au Chili). Sur 52 pays étudiés, 36 ont enregistré une augmentation du nombre d'entrepreneurs depuis 2015. En 2019, le lancement d'activités d'entrepreneuriat était plus de deux fois plus fréquent que leur abandon. La pandémie de COVID-19 a toutefois ralenti cette tendance, les demandes d'enregistrement d'entreprises allant jusqu'à chuter de 40 % dans certains pays<sup>4</sup>.

6. Dans la majorité des pays, les inégalités entre les sexes demeurent importantes. Ainsi, le taux de participation des femmes à de nouvelles activités d'entrepreneuriat n'est égal à celui des hommes que dans 6 des 62 pays où ce problème a été examiné<sup>5</sup>. Dans 36 pays sur 50, la tranche de population dans laquelle on compte le plus d'entrepreneurs est celle des 25-34 ans. Passé cet âge, on constate une diminution régulière de leur nombre. La pandémie de COVID-19 a eu des retombées particulièrement négatives pour les entrepreneuses et les personnes débutant dans le domaine, qui sont surreprésentées dans divers secteurs ayant été particulièrement touchés par les mesures de confinement et d'autres questions d'ordre systémique, en raison notamment du caractère informel des activités menées par ces personnes et d'un manque d'accès au financement, à la technologie, aux marchés, aux réseaux et à la protection sociale. On a ainsi constaté que les entreprises dirigées par des femmes couraient 27 % plus de risques d'avoir à entamer une procédure d'insolvabilité ou à déclarer faillite<sup>6</sup>.

7. Il a été constaté, au vu des enquêtes réalisées sur la question, que plus de la moitié des microentreprises et des petites et moyennes entreprises interrogées avaient subi de graves pertes de revenus<sup>7</sup> et qu'un tiers d'entre elles craignaient même de faire faillite dans un délai d'un mois. L'enquête<sup>8</sup> menée par le Centre du commerce international concernant les effets de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises a permis d'estimer que 25 % des petites entreprises des pays en développement allaient fermer définitivement en raison de la crise, et que près de 75 % de celles qui se trouvaient en Afrique subiraient de graves conséquences. Quant aux jeunes entreprises, en particulier celles opérant dans des secteurs en lien avec les techniques de pointe, leur survie était également menacée, 41 % d'entre elles<sup>9</sup> estimant que les fonds dont elles disposaient encore ne leur permettraient plus que de tenir pendant trois mois tout au plus.

8. Plusieurs facteurs expliquent la vulnérabilité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Tout d'abord, celles-ci sont particulièrement actives dans des secteurs qui ont trait à divers services non indispensables, dont elles sont les principales fournisseuses (quelque 232 millions d'entreprises spécialisées dans le commerce de gros et de détail ont par exemple été durement touchées par les mesures de confinement<sup>10</sup>). En outre, nombre d'entre elles relèvent d'un secteur non structuré de l'économie et manquent d'accès aux programmes de soutien. On notera par ailleurs

---

l'entrepreneuriat s'appuyant sur la proportion de nouveaux entrepreneurs dans la population adulte.

<sup>4</sup> Petr Sedláček et Vincent Sterk, « Start-ups and employment following the COVID-19 pandemic: a calculator », *COVID Economics*, n° 13 (Centre for Economic Policy Research (CEPR) Press, 4 mai 2020).

<sup>5</sup> Estimations réalisées par la CNUCED à l'aide du rapport mondial du Global Entrepreneurship Monitor pour la période 2018/2019.

<sup>6</sup> Estimations réalisées par la CNUCED sur la base des résultats d'enquêtes de suivi menées en 2020 par la Banque mondiale auprès d'entreprises de 11 pays.

<sup>7</sup> Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « Coronavirus (COVID-19) : SME policy responses », 19 mai 2020.

<sup>8</sup> Floriana Borino et Valentina Rollo, « Quantifier l'effet de la COVID-19 sur les petites entreprises dans le monde », blog du Centre du commerce international, 28 mai 2020.

<sup>9</sup> JF Gauthier et Arnobio Morelix, « The impact of COVID-19 on global start-up ecosystems: global start-up survey », *Start-up Genome*, avril 2020.

<sup>10</sup> OIT, « Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail », 3e éd., 29 avril 2020.

que les entrepreneuses, qui ont vu leur charge de travail domestique augmenter pendant le confinement, ont été doublement touchées. Deuxièmement, ces entreprises ne disposent pas d'autant de ressources ni de moyens que les compagnies de plus grande taille leur permettant de faire face à des difficultés économiques soudaines. Une enquête de la Commission économique pour l'Afrique<sup>11</sup> montre par exemple que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises africaines, qui luttent pour survivre à la crise, sont avant tout victimes d'un manque de liquidités. Enfin, il a été constaté que ces entreprises étaient souvent trop centrées sur une activité ou un marché unique et manquaient des ressources extérieures nécessaires pour surmonter une crise.

9. Lorsque l'état de pandémie a été déclaré, les gouvernements ont commencé par adopter des politiques à court terme, portant notamment sur l'exonération de l'impôt, l'extension des garanties de prêts et l'octroi de primes et de subventions directes aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises. Concernant leur stratégie à long terme, ils ont mis en œuvre de plus en plus de politiques structurelles<sup>12</sup> visant à aider ces entreprises à se tourner vers les technologies numériques et à accroître leur marché. Ils n'ont cependant souvent pas tenu compte des multiples formes de discrimination, parfois liées, dont pouvaient être victimes les entrepreneurs et entrepreneuses en raison, par exemple, de leur genre ou de leur race.

10. Face à ces défis, l'Organisation des Nations Unies a lancé un projet visant la relance et le renforcement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises au sortir de la pandémie de COVID-19, intitulé « Global initiative towards post-COVID-19 resurgence of the MSME sector », qui a pour objectif de venir en aide aux gouvernements, aux entrepreneurs et aux institutions œuvrant à soutenir l'entrepreneuriat et ce type d'entreprises, grâce à la fourniture de services de conseil et de renforcement des capacités ciblés. Une série d'outils en ligne a ainsi été mise au point dans le cadre de ce projet dirigé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et le Département des affaires économiques et sociales.

### **III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des politiques d'entrepreneuriat**

11. Bien que des progrès aient été accomplis ces dernières années en matière de promotion de l'entrepreneuriat et de renforcement de la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, la pandémie de COVID-19 a non seulement eu un effet préjudiciable de taille sur ce processus, mais elle a également mis en évidence et aggravé des fragilités préexistantes de ces secteurs. Malgré cela, elle représente une occasion sans précédent d'adopter au sortir de la crise toute une série de politiques et mesures plus adaptées et efficaces de promotion de l'entrepreneuriat, en vue de créer un environnement propice à celui-ci, dans un esprit de résilience, de respect de l'écologie et d'inclusion englobant les groupes vulnérables.

12. De par la nature transversale de l'entrepreneuriat, l'adoption de mesures et d'initiatives politiques cohérentes et holistiques visant à le soutenir et à le pérenniser,

<sup>11</sup> Commission économique pour l'Afrique et International Economics Consulting, « Observations sur la réaction et les perspectives des entreprises africaines face au COVID-19 », 30 avril 2020.

<sup>12</sup> OCDE, « Coronavirus (COVID-19) : SME policy responses ».

y compris dans des scénarios d'après pandémie, relève de plusieurs domaines interdépendants, qui ont notamment trait aux réformes réglementaires, à l'amélioration de l'accès au financement et aux marchés, à la facilitation de l'échange de technologies et de l'innovation, au développement accru du capital humain, à la mise en avant des possibilités d'entreprendre et à la création de réseaux de soutien.

### **Formulation de stratégies nationales d'entrepreneuriat**

13. Ces deux dernières années, la CNUCED a continué de soutenir les États Membres dans leurs efforts de conception, de formulation et de mise en œuvre de stratégies nationales d'entrepreneuriat reposant sur le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat<sup>13</sup>. D'abord utilisé au Cameroun, en El Salvador, en Équateur, en Gambie, en République dominicaine et en République-Unie de Tanzanie, cet instrument fait actuellement l'objet de diverses activités en Angola et aux Seychelles. En coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la CNUCED a également aidé l'Éthiopie à élaborer une stratégie d'entrepreneuriat aux visées de transformation structurelle, dans laquelle sont proposées des possibilités d'action concernant les entrepreneurs migrants et réfugiés, conformément au Guide politique pour l'entrepreneuriat des migrants et des réfugiés<sup>14</sup>. Élaboré par la CNUCED, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ce document a inspiré l'établissement de plans d'action visant à soutenir l'entrepreneuriat de ces personnes dans 16 pays depuis 2018. En 2020, par exemple, près de 1 000 participants issus de 95 pays ont suivi un cours en ligne sur la question, qui avait été préparé en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche<sup>15</sup>.

14. Depuis 2018, de nombreux États Membres ont adopté des politiques globales en matière d'entrepreneuriat, dans le cadre d'une approche intégrée et en s'appuyant sur les liens existant entre réglementation, éducation, technologie, innovation, financement et accès au marché. Avant l'apparition de la pandémie de COVID-19, ces mesures ont permis de mieux comprendre les avantages présentés par l'entrepreneuriat et de commencer à en tirer parti (voir encadré 1).

#### **Encadré 1**

##### **Prise d'initiatives législatives dans certains pays**

En Équateur, une loi organique sur l'entrepreneuriat et l'innovation a été approuvée. Dans ce cadre, il a été demandé à un conseil spécialisé de proposer et de mettre en œuvre des réformes visant à alléger les procédures juridiques et bureaucratiques et à rationaliser les mesures d'incitation à l'innovation.

La Malaisie a quant à elle mis en place une politique nationale d'entrepreneuriat à l'horizon 2030, avec pour ambition de développer un écosystème entrepreneurial qui soit à la fois compétitif et inclusif, de renforcer le secteur des petites et moyennes entreprises en y favorisant une ouverture vers l'extérieur et d'encourager les investissements bénéficiant à des entrepreneurs issus de milieux vulnérables.

<sup>13</sup> Voir <https://unctad.org/en/Pages/DIAE/Entrepreneurship/epf-publications.aspx>

<sup>14</sup> Voir [https://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/diae2018d2\\_fr.pdf](https://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/diae2018d2_fr.pdf).

<sup>15</sup> Voir <https://unitar.org/courses/entrepreneurship-migrants-and-refugees-6065>.

Au Ghana, un programme national pour l'innovation et l'entrepreneuriat a été lancé afin d'apporter un soutien national intégré aux jeunes et aux petites entreprises, par l'intermédiaire d'activités d'incubation et d'accélération des projets ainsi que dans le cadre d'un programme de concurrence et de soutien aux entreprises, d'un plan d'industrialisation et de la création d'un fonds dédié.

Au Bangladesh, le Gouvernement a revu sa politique relative aux petites et aux moyennes entreprises et renforcé son soutien à l'entrepreneuriat, en venant en aide à 7 millions de petites et moyennes entreprises.

15. Bien que la mise en œuvre des politiques et stratégies adoptées récemment n'est encore qu'au commencement, les analyses révèlent déjà des améliorations. La loi organique (2014-2019) adoptée par El Salvador, par exemple, qui met l'accent sur les mesures de soutien non financier pouvant être prises pour améliorer l'accès aux marchés, promouvoir une culture d'entrepreneuriat et renforcer les compétences voulues, a conduit à la création de 1 760 entreprises, appartenant pour la plupart à des jeunes et à des femmes, et de plus de 2 000 emplois<sup>16</sup>. En Chine, l'adoption, en 2014, d'une stratégie relative à l'innovation et à l'entrepreneuriat de masse, qui visait à mettre en place un environnement propice à l'entrepreneuriat populaire et à encourager les étudiants, les scientifiques et les ingénieurs à créer des entreprises innovantes, a permis de soutenir 400 000 start-up et facilité l'enregistrement de 80 000 nouvelles entreprises<sup>17</sup>.

### Optimisation du cadre réglementaire

16. Depuis 2018, 108 réformes au total<sup>18</sup> ont été introduites dans des régions en développement, en particulier en Afrique, pour faciliter la création d'entreprises. Celles-ci ont permis de réduire considérablement l'ampleur, la durée et le coût des procédures nécessaires à la création d'une entreprise, qui, en moyenne, se font en six à huit étapes, prennent entre 18 et 28 jours et représentent des dépenses équivalentes à 13 à 34 % du revenu par habitant. Certains États Membres ont créé des guichets uniques chargés de soutenir et de guider les entrepreneurs et mis en place des services numériques nouveaux ou améliorés permettant de rationaliser ce processus (voir encadré 2).

#### Encadré 2

#### **Facilitation de la création d'entreprises**

En 2019, le Brésil a simplifié les démarches administratives d'enregistrement des entreprises et facilité leur déroulement en ligne, en dispensant les compagnies actives dans des secteurs à faible risque de l'obligation d'obtenir des permis et des licences.

Au Ghana, un programme de réforme de la réglementation des entreprises a été lancé afin d'optimiser le cadre réglementaire en prévision de

<sup>16</sup> Niels Bosma et Donna Kelley, *Global Entrepreneurship Monitor : 2018/2019 Global Report* (Londres, Global Entrepreneurship Research Association, 2019). Disponible à l'adresse [www.gemconsortium.org/report](http://www.gemconsortium.org/report).

<sup>17</sup> Voir <http://rs.chineseembassy.org/eng/ljzg/t1619293.htm>.

<sup>18</sup> Estimations de la CNUCED fondées sur les scores de facilité de faire des affaires (2018-2020). Disponible à l'adresse [www.doingbusiness.org/en/data/doing-business-score](http://www.doingbusiness.org/en/data/doing-business-score) (consultée en avril 2020).

l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

Au Paraguay, en Pologne et en Uruguay, des instructions juridiques simplifiées ont été adressées aux sociétés par actions.

Conscient des problèmes de liquidité qui touchent les petites et les moyennes entreprises prenant part au commerce international, en 2019, le Chili a adopté une loi sur les paiements à 30 jours, qui dispose que toutes les factures approuvées doivent être réglées dans un délai d'un mois. La Colombie, le Mexique et le Pérou prennent des mesures similaires.

<sup>a</sup> Voir [www.moti.gov.gh/brr.php](http://www.moti.gov.gh/brr.php).

17. Entre 2009 et 2019, 131 économies ont entrepris un total de 274 réformes visant à améliorer l'égalité des sexes. Les progrès ont été lents et irréguliers, en particulier dans certaines régions. La base de données « Women, Business and the Law » de la Banque mondiale permet de surveiller les lois et règlements discriminatoires qui entravent la participation des femmes aux activités économiques dans le monde. Pour celles qui n'ont pas accès à une certaine protection sociale, il demeure particulièrement difficile de créer et de faire prospérer de véritables entreprises, en raison de la charge de travail que représentent les soins prodigués à autrui. Une étape positive notable a néanmoins été franchie en 2019, l'Arabie saoudite ayant décidé d'alléger les charges qui incombaient légalement aux femmes, entraînant une augmentation substantielle des activités de démarrage d'entreprises par cette catégorie de la population.

18. Afin d'aider les start-up et les microentreprises et les petites et moyennes entreprises à faire face aux retombées néfastes de la pandémie de COVID-19, les États Membres ont activement mis en œuvre toute une série de mesures politiques. Il semblerait toutefois que les entrepreneurs et ces entreprises ne puissent pas facilement profiter des avantages prévus, et ce malgré le caractère officiel de leurs activités. Ainsi, 47 à 55 % d'entre elles ont déclaré éprouver des difficultés à accéder aux informations sur les aides publiques, contre 38 % des grandes entreprises. La récession économique actuelle pourrait être l'occasion de convaincre les entrepreneurs du secteur informel des avantages de formaliser leurs activités, notamment pour ce qui est d'accroître leur résilience et de bénéficier d'aides financières. Grâce aux dispositifs qu'ils avaient mis en place pour simplifier l'enregistrement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, avec le soutien du Département des affaires économiques et sociales, le Cambodge et le Sri Lanka ont été mieux à même de faire face à la pandémie.

### **Éducation et renforcement des compétences entrepreneuriales**

19. La pandémie de COVID-19 a provoqué des perturbations majeures dans le secteur des formations et de l'enseignement techniques et professionnels. Ainsi, 98 % des participants à une enquête conjointe menée par l'OIT, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et la Banque mondiale ont rapporté la fermeture de centres prodiguant ce type de formations et d'enseignement<sup>19</sup>. Une percée majeure de l'enseignement à distance a par ailleurs été observée, la moitié des centres offrant actuellement une formation en ligne, contre seulement 20 % d'entre eux avant la pandémie. L'accès à ce type d'apprentissage est pourtant très inégal, ce qui porte préjudice aux groupes vulnérables, en particulier en Afrique, où les

<sup>19</sup> Voir [www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms\\_629263.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_629263.pdf).



infrastructures et les connaissances en matière de technologies de l'information et des communications laissent à désirer.

20. Les compétences entrepreneuriales, qu'elles relèvent du domaine technique ou non, sont un indicateur puissant de l'esprit d'entreprise, et ce quel que soit le niveau d'éducation de la personne concernée, en particulier dans les pays en développement. Des politiques et des programmes efficaces d'éducation à l'entrepreneuriat doivent être proposés dans l'éducation formelle et informelle pour aider les futurs entrepreneurs à accumuler tout au long de leur vie des aptitudes et des compétences. Cela est particulièrement vrai en cette période de quatrième révolution industrielle, marquée par l'importance cruciale de voir des entrepreneurs innovants créer et utiliser des technologies de pointe au service du développement durable.

21. Depuis 2018, les États Membres n'ont cessé d'intégrer la question de l'entrepreneuriat dans leurs systèmes éducatifs, en particulier dans le secondaire, en développant des programmes de cours adaptés et en formant les enseignants à l'aide de méthodes pédagogiques innovantes. Entre 2017 et 2020, l'Égypte et Madagascar ont inclus dans les programmes du niveau secondaire des cours d'entrepreneuriat et d'éducation technique, avec le soutien du programme de promotion de l'esprit d'entreprise de l'ONUDI, qui a été mis en œuvre dans 11 pays, touchant plus de 2 millions d'étudiants. En 2019, le Rwanda avait formé 260 enseignants de 100 écoles dans le cadre d'activités pédagogiques innovantes, ce qui permettra à 6 800 élèves de bénéficier d'un programme de cours mis à jour. En 2020, le Panama a approuvé un projet de loi faisant la part belle à l'éducation à l'entrepreneuriat dans les programmes de toutes les écoles, et ce à partir du niveau secondaire, grâce à l'ajout de cours obligatoires sur l'entrepreneuriat et les affaires.

22. Les récentes évaluations menées sur le sujet<sup>20</sup> montrent de plus en plus que, si les programmes de formation à l'entrepreneuriat axés sur des compétences concrètes aident les futurs entrepreneurs au moment de la création de leur entreprise, ils n'en améliorent pas les performances à long terme. En revanche, les programmes de formation mettant l'accent sur l'aspect psychologique de l'entrepreneuriat et des compétences non techniques se révèlent particulièrement efficaces<sup>21</sup> en la matière. Cette dernière approche a été suivie en Équateur, où une formation à l'entrepreneuriat basée sur la psychologie et portant à la fois sur le savoir-faire et sur le savoir-être a été dispensée en ligne à 20 000 élèves de l'enseignement secondaire.

23. La CNUCED a continué de soutenir les États Membres dans le cadre de son programme Empretec, lequel repose sur une approche comportementale et vise à faire évoluer les mentalités, à créer une culture entrepreneuriale dynamique et à renforcer la création d'emplois ainsi que la qualité de vie des entrepreneurs participants et leur contribution à l'économie de leur pays. Une étude d'impact Empretec réalisée en Angola a par exemple révélé que 72 % des participants qui n'étaient pas entrepreneurs au moment de la formation estimaient que leur employabilité s'était améliorée grâce aux enseignements qui leur avaient été dispensés, et que 78 % d'entre eux comptaient lancer leur entreprise dans les trois années à venir. Une étude menée au Brésil a quant à elle montré que le programme Empretec avait conduit à une augmentation du nombre de nouveaux entrepreneurs de 11 %, celui d'employés croissant pour sa part de 20 % en moyenne. Dans la Fédération de Russie, une autre étude de ce type a révélé que 67 % des participants au programme avaient constaté une rentabilité

<sup>20</sup> Simon Quinn et Christopher Woodruff, « Experiments and entrepreneurship in developing countries », *Annual Review of Economics*, vol. 11 (août 2019).

<sup>21</sup> Francisco Campos et al., « Teaching personal initiative beats traditional training in boosting small business in West Africa », *Science*, vol. 357, n° 6357 (22 septembre 2017) ; Irani Arráiz, Syon P. Bhanot et Carla Calero, « Less is more : experimental evidence on heuristic-based business training in Ecuador », IDB Invest, juillet 2019.



accrue, tandis que 87 % estimaient que la formation Empretec leur était utile pour surmonter leurs difficultés commerciales auxquelles ils faisaient face.

24. Le programme de l'OIT intitulé « Gérez mieux votre entreprise » est mis en œuvre dans plus de 100 pays et a permis de former plus de 15 millions d'entrepreneurs et de petites entreprises, contribuant ainsi à la création de plus de 9 millions d'emplois entre 2011 et 2015. Ses effets sont particulièrement notables en ce qui concerne l'avancement des entrepreneurs et de leurs entreprises.

25. Face à la COVID-19, les entités des Nations Unies privilégient fortement les solutions en ligne pour ce qui est de dispenser des formations et des conseils aux entrepreneurs en vue d'en renforcer les capacités et de les aider à se faire une place sur les marchés internationaux. L'Académie du commerce pour les PME (SME Trade Academy) du Centre du commerce international devrait bientôt compter 70 000 inscrits aux cours et webinaires en ligne organisés en 2020<sup>22</sup>. La CNUCED a par ailleurs développé plusieurs outils en ligne qu'elle met à la disposition des membres du réseau Empretec, qui regroupe environ 500 000 entrepreneurs répartis dans plus de 40 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique latine et du Moyen-Orient.

26. Les formations à l'entrepreneuriat ciblent de plus en plus les personnes issues de milieux vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les migrants et les réfugiés. Ainsi, en Équateur, la CNUCED a dispensé la formation Empretec à des entrepreneurs migrants et réfugiés, de même qu'à des entrepreneurs locaux, tandis qu'en Malaisie, elle a renforcé les capacités du programme en matière de formation d'entrepreneurs peu entraînés. L'OIM soutient par ailleurs un projet lancé par la Turquie<sup>23</sup>, qui vise à soutenir les petites et moyennes entreprises en leur dispensant des conseils en matière de développement commercial et en leur octroyant des microsubventions, le but étant d'encourager la création d'emplois de qualité pour les réfugiés et d'appuyer la communauté d'accueil. Elle a en outre dispensé à plus de 2 000 entrepreneurs déplacés en Ukraine une formation sur les microentreprises, et leur a accordé des subventions de circonstance. Environ 87 % des bénéficiaires de ces activités ont vu leurs revenus augmenter.

### **Facilitation des échanges de technologies et de l'innovation**

27. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance pour les entrepreneurs et les microentreprises et les petites et moyennes entreprises de se mettre au plus vite aux technologies numériques, afin non seulement de renforcer leur résilience, mais également de contribuer à trouver des solutions permettant de stopper la maladie<sup>24</sup>. On a pourtant constaté pendant la période précédant la crise que l'entrepreneuriat restait très peu innovant<sup>25</sup>. Ainsi, en 2019, moins de 5 % des entrepreneurs ont pris le parti de lancer de nouveaux produits ou services, un chiffre allant encore s'amenuisant pour ce qui est de l'adoption de nouvelles technologies ou procédures.

28. Plusieurs États Membres ont adopté des politiques innovantes visant à agir sur les deux fronts. En Chine, les petites et moyennes entreprises sont encouragées à avancer dans la recherche de produits permettant de contrôler la pandémie, tandis qu'en République tchèque, un programme de subventions a été mis en place pour les aider à se doter des dernières technologies. Ailleurs, comme en Malaisie<sup>26</sup>, les

<sup>22</sup> Voir <https://learning.intracen.org/>.

<sup>23</sup> Voir [www.buyutelimbuisi.org/](http://www.buyutelimbuisi.org/).

<sup>24</sup> OCDE, « Coronavirus (COVID-19) : SME policy responses ».

<sup>25</sup> Niels Bosma et al., *Global Entrepreneurship Monitor : 2019/2020 Global Report* (Londres, Global Entrepreneurship Research Association, 2020). Disponible à l'adresse [www.gemconsortium.org/report](http://www.gemconsortium.org/report).

<sup>26</sup> Voir <https://mdec.my/home/c19techrelief/>.

gouvernements ont investi dans la numérisation de ces entreprises. En réponse à la pandémie de COVID-19, des hackathons ont été organisés en Finlande, en Lettonie et en Pologne afin de trouver des solutions inédites.

29. Plusieurs autres dispositifs et programmes ont été mis en place depuis 2018 pour soutenir les entrepreneurs innovants, dont les activités ont des retombées importantes. Le Sénégal et la Tunisie ont par exemple adopté des lois spéciales en vue d'assouplir les règles auxquelles devaient se soumettre les nouvelles entreprises et créé des labels spécifiques à l'intention des start-up novatrices, qui ont par ailleurs fait l'objet de mesures d'incitation fiscales. Ainsi, en Tunisie, 70 compagnies se sont vu accorder le label de « start-up innovante » dès la première année. La Turquie est à la tête d'un projet mondial visant à accélérer les retombées des objectifs de développement durable, avec pour fins de donner aux entrepreneurs les moyens d'adopter des solutions innovantes conformes auxdits objectifs, au profit des populations réfugiées et à faible revenu. L'Inde a quant à elle adopté une politique innovante en la matière, qui prévoit la création de 15 incubateurs d'entreprises, en collaboration avec l'industrie et le milieu académique, et devrait faciliter la création de 10 000 start-up. À Singapour, un projet appelé la Start Digital Initiative a été mis en place pour aider les jeunes entreprises à utiliser des solutions numériques dès leur création. En Jordanie, le Gouvernement a créé un ministère de l'économie numérique et de l'entrepreneuriat pour stimuler l'entrepreneuriat numérique et aider les entrepreneurs à surmonter les difficultés qu'ils rencontraient en matière d'accès aux marchés et au financement.

30. Avec l'appui de la Commission économique pour l'Europe et de la CESAP, plusieurs pays d'Asie centrale ont adopté la stratégie d'innovation au service du développement durable<sup>27</sup> du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale aux fins de la création d'un fonds d'innovation pour le développement durable, qui vise à soutenir les activités d'entrepreneuriat innovantes dès leur commencement et prévoit le lancement d'un service de soutien en ligne dédié. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a aidé la Colombie, le Costa Rica et le Panama à formuler des politiques encourageant la création d'entreprises qui relèvent du domaine de l'économie créative numérique et à en favoriser la participation aux chaînes de valeur régionales. La CNUCED et l'ONUDI ont quant à elles continué d'aider les États Membres à promouvoir le commerce électronique et la transformation numérique des petites et moyennes entreprises.

31. Les États Membres ont également continué d'investir dans le triangle de la connaissance pour faciliter les liens entre la recherche, l'éducation et l'innovation. L'Inde a adopté une politique nationale d'innovation et de création d'entreprises (2019), en vertu de laquelle les établissements d'enseignement supérieur sont tenus de réserver au moins 1 % de leur budget annuel total à ces causes. À l'aide de ses guides sur les brevets, les marques, les dessins et les droits d'auteur pour les petites et moyennes entreprises<sup>28</sup>, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle a continué, durant la période 2018-2019, à soutenir les intermédiaires de ces entreprises

<sup>27</sup> Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale, couvrant l'Afghanistan, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan.

<sup>28</sup> Voir *Créer une marque - initiation aux marques pour les petites et moyennes entreprises*, La propriété intellectuelle au service des entreprises, n° 1 (2006) ; *La beauté est dans la forme - initiation aux dessins et modèles industriels pour les petites et moyennes entreprises*, La propriété intellectuelle au service des entreprises, n° 2 (2006) ; *Inventer le futur - initiation aux brevets pour les petites et moyennes entreprises*, La propriété intellectuelle au service des entreprises, n° 3 (2006) ; *Expression créative - initiation aux droits d'auteur et aux droits connexes pour les petites et moyennes entreprises*, La propriété intellectuelle au service des entreprises, n° 4 (2006) ; et IP Panorama, disponible à l'adresse [www.wipo.int/sme/en/multimedia/](http://www.wipo.int/sme/en/multimedia/).

afin de les rendre plus à même de leur fournir un appui en rapport avec la propriété intellectuelle, et ce dans 16 pays, dont le Costa Rica, la Fédération de Russie, la Jordanie et le Malawi. En Israël, pays doté d'un solide écosystème de start-up innovantes, on s'efforce actuellement de faire participer les groupes sous-représentés, notamment les femmes et les minorités ethniques et religieuses, à des activités d'entrepreneuriat novatrices.

### **Amélioration de l'accès au financement**

32. L'accès au financement reste l'une des principales contraintes rencontrées par les entrepreneurs, en particulier les femmes et les jeunes. Les graves conséquences que la pandémie de COVID-19 a entraînées pour ces personnes ainsi que pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises ont poussé les États Membres à rapidement octroyer une aide financière aux entités et personnes touchées, notamment sous la forme de systèmes de garantie de crédit, d'allocations, de moratoires, de prêts-relais et de subventions directes. Des dispositifs de financement alternatifs et des solutions de financement numérique ont également été mises en place pour maintenir à flot les microentreprises et les petites et moyennes entreprises.

33. Il est néanmoins difficile pour de nombreux entrepreneurs du secteur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises de recevoir et d'utiliser à bon escient l'aide financière à laquelle ils peuvent prétendre, ceux-ci n'étant pas toujours au fait des possibilités offertes et manquant parfois des connaissances financières et des compétences requises pour en bénéficier.

34. Plusieurs bonnes pratiques en matière d'inclusion financière ont vu le jour depuis 2018. Celles-ci portent notamment sur l'expansion des registres de crédit publics et privés couvrant le segment des microcrédits, la reconnaissance des biens mobiliers comme garantie et l'amélioration de l'utilisation des technologies numériques pour attirer des populations auparavant mal desservies vers le secteur formel et leur fournir des services financiers.

35. On observe également une tendance croissante à la constitution d'actifs sous la forme de comptes d'épargne, à un élargissement de l'offre de cours d'initiation à la gestion d'un budget, et à l'utilisation des technologies numériques et des réseaux sociaux au profit de la résilience financière, en particulier dans les zones rurales, où les institutions de microfinance ont de plus en plus recours aux technologies numériques pour atteindre un plus grand public.

36. En Inde et au Mexique, des politiques relatives à la technologie financière ont été utilisées pour définir un cadre juridique applicable aux instruments financiers innovants, comblant ainsi le fossé qui existait entre entrepreneurs et institutions financières. La Fédération de Russie, la Jordanie, le Mexique et le Mozambique ont mis en œuvre des stratégies nationales d'inclusion financière portant sur les groupes vulnérables. Le fonds pour les innovations de technologie financière destinées aux dirigeantes de microentreprises et de petites et moyennes entreprises (Women Micro, Small and Medium Enterprise Fintech Innovation Fund)<sup>29</sup>, lancé en 2019 par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Fonds d'équipement des Nations Unies, a investi dans 10 institutions pertinentes pour développer, tester et mettre à l'échelle toute une gamme de solutions financières numériques destinées aux entrepreneuses, dont ont bénéficié 862 femmes au cours de la première année. Pendant les périodes de confinement provoquées par la pandémie, les applications financières ont fait partie des applications mobiles les plus

<sup>29</sup> Voir [www.unescap.org/news/10-digital-solutions-women-entrepreneurs-win-support-united-nations-fintech-innovation-fund](http://www.unescap.org/news/10-digital-solutions-women-entrepreneurs-win-support-united-nations-fintech-innovation-fund).

téléchargées<sup>30</sup>. La CESAP a par ailleurs aidé la banque centrale du Samoa à examiner l'accès au financement<sup>31</sup> des petites et moyennes entreprises et les obstacles qui y étaient associés.

37. Des politiques d'accès au financement ont également été adoptées dans l'intérêt des entrepreneurs œuvrant dans des secteurs innovants, dont les activités ont des retombées importantes. Ainsi, en 2018, le Gouvernement sénégalais a créé une délégation à l'entrepreneuriat rapide des jeunes et des femmes pour encourager la performance économique de ces groupes et investi dans des start-up en lien avec l'économie numérique. Au Maroc, le fonds Innov Invest, qui avait vu le jour 2018, a permis d'apporter un soutien à 300 start-up œuvrant dans des secteurs prioritaires, tels que ceux de la technologie financière et des énergies renouvelables. Parmi les nouveaux fonds ayant été spécifiquement mis en place pour soutenir les entreprises sociales à fort potentiel en matière de fourniture de services sociaux aux groupes vulnérables, on retiendra notamment le Social Outcome Fund, en Malaisie, et le Fonds d'innovation sociale, au Portugal.

38. En partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique a lancé une plateforme en ligne<sup>32</sup> pour le Fonds à l'appui au leadership de la femme africaine, qui vise, par l'intermédiaire de ses importantes activités d'investissements, à donner aux femmes africaines gestionnaires de fonds les moyens de parvenir à une croissance inclusive. La CESAP a lancé sa première initiative d'investissement à impact<sup>33</sup> en vue d'accroître le nombre de programmes d'investissement axés sur la question du genre dans les petites et moyennes entreprises d'Asie du Sud et du Sud-Est, ainsi que pour améliorer l'accès des femmes aux capitaux, le but étant de leur permettre de développer leurs activités commerciales. Elle s'est par ailleurs associée au Fonds d'aide aux petites entreprises pour débloquer 150 millions de dollars<sup>34</sup> en capitaux propres à l'intention de petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes. Par l'intermédiaire de l'initiative SheTrades, le Centre du commerce international a contribué à renforcer les capacités financières et managériales d'entrepreneuses, qu'il a mises en relation avec des investisseurs soucieux de leur impact social et environnemental afin de promouvoir la croissance économique et la création d'emplois au profit des femmes. L'initiative SheTrades a ainsi permis d'octroyer un financement de 10 millions de dollars à des entrepreneuses du Ghana, du Kenya, du Nigeria et de la Zambie.

39. L'accès au financement offre également des possibilités aux entrepreneurs qui se trouvent dans des situations d'après conflit. Avec le soutien de l'OIM, le fonds iraquien de développement de l'entrepreneuriat cherche à améliorer l'inclusion socio-économique des personnes déplacées qui regagnent leur région d'origine et à revitaliser les économies locales. Depuis 2018, il a ainsi financé 275 entreprises, menant à la création de 1 463 emplois. Le HCR et ses partenaires ont récemment adopté une approche de financement mixte pour faciliter l'octroi de fonds à des réfugiés et des communautés d'accueil en Ouganda, une initiative dont ont bénéficié

<sup>30</sup> Jonathan Fu et Mrinal Mishra, « The global impact of COVID-19 on fintech adoption », COVID Economics, n° 12 (CEPR Press, 1er mai 2020).

<sup>31</sup> Voir [www.unescap.org/resources/micro-small-and-medium-sized-enterprises-access-finance-samoa](http://www.unescap.org/resources/micro-small-and-medium-sized-enterprises-access-finance-samoa).

<sup>32</sup> Voir [www.uneca.org/fr/awlf](http://www.uneca.org/fr/awlf).

<sup>33</sup> <https://www.unescap.org/news/asia-pacific-s-first-ever-multi-country-listed-gender-bond-series-gains-new-support-united>.

<sup>34</sup> Voir [www.unescap.org/news/united-nations-escap-and-seaf-partner-unlock-us150-million-capital-advance-women](http://www.unescap.org/news/united-nations-escap-and-seaf-partner-unlock-us150-million-capital-advance-women).

quelque 100 000 personnes et qui contribue à la naissance et au développement de petites entreprises.

40. Afin de renforcer la compréhension des questions financières, la CESAP met au point des outils en ligne sur le financement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises à l'intention de décideurs politiques du Bangladesh, du Cambodge, du Kazakhstan, du Népal et du Samoa. Elle travaille en outre à l'élaboration de cours de formation en ligne sur la comptabilité dans le domaine des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, en s'appuyant sur ses propres directives en la matière.

41. Une fois la pandémie de COVID-19 terminée, l'accès au financement devrait rester particulièrement compliqué, en raison d'une fuite des capitaux des secteurs financiers dans les pays en développement<sup>35</sup>. Cela est préoccupant, en particulier pour les entrepreneurs du secteur des technologies de pointe, qui doivent faire face à d'importants coûts fixes initiaux et dépendent du capital-risque à long terme. Compte tenu de cette situation, les initiatives de soutien aux start-up se multiplient. Aux Pays-Bas, par exemple, où le nombre de jeunes entreprises a diminué d'un tiers en 2020, les start-up et les scale-up peuvent obtenir des prêts-relais pouvant aller jusqu'à 2 millions d'euros selon une procédure de demande accélérée<sup>36</sup>.

#### **Amélioration de l'accès aux marchés**

42. La majorité des entrepreneurs ne participent pas au commerce international et ont des difficultés à se faire une place sur les marchés nationaux. Dans la plupart des pays en développement, plus de 60 % des nouveaux entrepreneurs<sup>37</sup> ciblent une clientèle locale. Les inégalités sont nombreuses et liées, notamment, à la taille des entreprises. Ainsi, dans les pays en développement, plus de 30 % des grandes entreprises exportent directement leurs produits<sup>38</sup>, contre seulement 10 % des petites entreprises. Sur fond de pandémie de COVID-19, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, de même que les entrepreneurs, sont à la recherche de nouveaux canaux de vente et proposent de plus en plus souvent leur production en ligne, sur des plateformes électroniques. Dans ce contexte, 35 % d'entre elles se sont donc lancées dans le commerce en ligne ou y ont intensifié leur présence<sup>39</sup>.

43. Grâce à l'initiative SheTrades du Centre du commerce international, la participation des femmes aux activités commerciales a continué de croître, ce qui s'est traduit par une augmentation de la valeur des accords de commerce internationaux dont elles sont les actrices et par une diversification des marchés leur étant accessibles. En 2018, l'initiative avait permis de connecter 1 million de femmes aux marchés, objectif qu'il était pourtant initialement prévu d'atteindre en 2020 et qui a donc été revu à la hausse (3 millions de femmes) pour 2021. La Commission économique pour l'Europe, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres partenaires ont contribué à renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire en Asie centrale, ce qui a permis à plus de 80 % d'entre elles de diversifier leur présence sur les marchés d'exportation et d'augmenter leurs ventes. La Commission

<sup>35</sup> CNUCED, « The COVID-19 shock to development countries: towards a 'whatever it takes' programme for the two thirds of the world's population being left behind », mise à jour du Rapport sur le commerce et le développement, mars 2020.

<sup>36</sup> OCDE, « Coronavirus (COVID-19) : SME policy responses ».

<sup>37</sup> Bosma et al., rapport mondial du Global Entrepreneurship Monitor pour la période 2019/2020.

<sup>38</sup> Estimations réalisées par la CNUCED sur la base des résultats d'enquêtes menées par la Banque mondiale auprès d'entreprises (2018-2019).

<sup>39</sup> Estimations réalisées par la CNUCED sur la base des résultats d'enquêtes de suivi menées en 2020 par la Banque mondiale auprès d'entreprises de 11 pays.

économique pour l'Europe<sup>40</sup> a par ailleurs aidé l'Arménie et la Géorgie à développer, à l'échelle de l'ensemble de l'administration, des approches reposant sur des données probantes pour éliminer les obstacles réglementaires et procéduraux entravant le commerce et soutenir une transformation structurelle inclusive. Pendant la pandémie, le secteur de l'innovation biotechnologique<sup>41</sup> a également été le théâtre d'un rapprochement entre les petites et les grandes entreprises, qui ont davantage collaboré en vue de mettre au point un vaccin efficace contre la COVID-19.

44. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine est entré en vigueur en 2019, donnant aux entrepreneurs africains accès à un marché régional plus vaste, caractérisé par des conditions de concurrence et d'innovation accrues. À condition que les mesures adéquates soient prises, cette zone de libre-échange a également le potentiel de renforcer la résilience et la prospérité des entrepreneurs issus de milieux vulnérables, qui dominent le commerce transfrontalier informel. Avec le soutien de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, l'Initiative d'Achgabat, qui concerne les pays participant au Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale, a été lancée en 2019 afin de réduire les obstacles entravant le commerce et les transports dans la région.

#### **Sensibilisation et création de réseaux**

45. Avant la pandémie de COVID-19, dans 29 des 50 pays étudiés, plus des deux tiers<sup>42</sup> des adultes étaient d'accord avec l'affirmation suivante : « la plupart des gens estiment que la création d'une entreprise est un choix de carrière souhaitable ». Avec la récession mondiale, les choses devraient néanmoins changer. La Chambre de commerce internationale a donc lancé une campagne d'appel à l'action intitulée « SOS » pour soutenir les entrepreneurs et leurs entreprises. Des plateformes en ligne ont par ailleurs été mises en place pour diffuser et faire connaître des initiatives créatives lancées sur fond de crise et de confinement. Au niveau de l'industrie, diverses associations<sup>43</sup> jouent un rôle clef pour ce qui est de valoriser la capacité entrepreneuriale des petites entreprises, en particulier s'agissant de l'adoption de technologies numériques, par exemple en France.

46. D'autres initiatives ont contribué à faire connaître le rôle de l'entrepreneuriat pour le développement. En Espagne, il a été constaté que le programme de promotion de la culture de l'entrepreneuriat mis en place contribuait à améliorer les compétences entrepreneuriales personnelles des adolescents tout en influençant positivement leurs compétences en matière de responsabilité sociale, dans la droite ligne des piliers social et environnemental des objectifs de développement durable<sup>44</sup>. En Turquie, le projet multipartite « Ma sœur » a fait une différence dans la vie de 20 000 femmes en les mettant en contact avec des modèles auxquels elles pouvaient s'identifier et qui leur ont permis d'acquérir des connaissances en matière de finance, d'innovation et d'entrepreneuriat. Il est prévu que 100 000 femmes, y compris des femmes issues de l'immigration, profitent de cette initiative d'ici à la fin de 2020.

<sup>40</sup> Voir [www.unece.org/tradewelcome/studies-on-regulatory-and-procedural-barriers-to-trade.html](http://www.unece.org/tradewelcome/studies-on-regulatory-and-procedural-barriers-to-trade.html).

<sup>41</sup> Voir [www.businessinsider.com/sanofi-translate-bio-ink-mrna-coronavirus-vaccine-deal-2020-3?IR=T](http://www.businessinsider.com/sanofi-translate-bio-ink-mrna-coronavirus-vaccine-deal-2020-3?IR=T).

<sup>42</sup> Estimations réalisées par la CNUCED sur la base de données issues du Global Entrepreneurship Monitor (2019), disponibles à l'adresse [www.gemconsortium.org/data](http://www.gemconsortium.org/data).

<sup>43</sup> OCDE, « Coronavirus (COVID-19) : SME policy responses ».

<sup>44</sup> M. Isabel Sánchez-Hernández et Juan José Maldonado-Briegas, « Sustainable entrepreneurial culture programs promoting social responsibility: a European regional experience », *Sustainability*, vol. 11, n° 13 (juillet 2019).



47. Les programmes déployés dans l'intérêt des start-up sont de plus en plus tournés vers la mise en place de plateformes en ligne visant à informer les parties intéressées, à favoriser la création de réseaux entre pairs et à améliorer l'accès des entrepreneurs à des informations pertinentes et actualisées. En Inde, par exemple, un programme de ce type a permis de mettre en contact plus de 75 000 start-up, 500 mentors, 110 accélérateurs et 40 institutions gouvernementales sur une plateforme en ligne, qui est devenue un point d'entrée unique pour les nouvelles entreprises du pays. De même, en 2019, l'Agence chilienne de développement économique a créé une plateforme en ligne visant à aider les entrepreneurs à accéder à l'information et à interagir avec les parties prenantes dans l'écosystème.

48. Diverses initiatives ont été lancées dans le but de mieux faire comprendre aux femmes et aux jeunes l'importance que revêt l'acquisition de compétences entrepreneuriales pour leur employabilité. En 2018 et 2019, les première et deuxième réunions du forum consacré à l'entrepreneuriat et au travail indépendant des jeunes se sont tenues respectivement au Sénégal et en Éthiopie. En 2019, des participants et des intervenants de haut niveau ont souligné l'importance de faire respecter la zone de libre-échange continentale africaine de manière inclusive, en accordant une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux petites entreprises. En préparation du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Beijing, la CESAP a facilité les dialogues politiques nationaux et régionaux et sensibilisé les parties intéressées aux avancées réalisées en matière d'entrepreneuriat féminin, lequel constitue un outil durable d'autonomisation économique des femmes.

49. En 2019, la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat, campagne mondiale de sensibilisation et de promotion des initiatives en faveur de l'entrepreneuriat, a été célébrée dans 170 pays. A cette occasion, la CNUCED, en partenariat avec l'OIM et le HCR, a organisé une exposition de photos retraçant les histoires inspirantes d'entrepreneurs migrants et réfugiés qui contribuent à la performance économique de leur pays d'accueil. En 2018, la CNUCED, en collaboration avec l'OIM, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et d'autres entités, a organisé un événement de sensibilisation des jeunes à l'entrepreneuriat, qui traitait de l'importance des start-up et des scale-up pour la réalisation des objectifs de développement durable et durant lequel des investisseurs à impact social et environnemental ont été mis en contact avec de jeunes entrepreneurs pour évaluer leurs modèles d'entreprise. Elle a par ailleurs organisé six éditions de son sommet mondial Empretec lors du Congrès mondial de l'entrepreneuriat en 2019, et offert à des entrepreneurs et des champions de la création d'entreprises des possibilités de commerce électronique interentreprises, tout en sensibilisant ces diverses parties à la méthode employée dans le cadre du programme Empretec pour faire évoluer les mentalités.

50. Le 25 juin 2020, la CNUCED, le Département des affaires économiques et sociales et l'ONUDI, en partenariat avec la Mission permanente de l'Argentine auprès des Nations Unies et le Conseil international des petites entreprises, ont organisé une manifestation virtuelle pour célébrer la Journée annuelle des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, à laquelle ont participé environ 500 personnes, dont des ministres, des décideurs de haut niveau, des représentants d'associations professionnelles, des universitaires et d'autres acteurs clés des secteurs privé et public. Cette rencontre a été l'occasion pour les parties prenantes d'entamer un dialogue interactif sur le soutien à apporter aux entrepreneurs ainsi qu'aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises en ces temps difficiles. Elle a par ailleurs suscité des échanges entre des milliers de personnes sur les médias sociaux.



## IV. Promotion d'un entrepreneuriat vert et inclusif

51. Les groupes vulnérables ont été les plus durement touchés par la pandémie de COVID-19. Les mesures de confinement ont ainsi eu de graves retombées pour plus de 1,5 milliard de travailleurs du secteur informel, qui sont allés jusqu'à perdre 80 % de leurs revenus en Afrique et en Amérique latine<sup>45</sup>. Le taux de chômage des jeunes a par ailleurs grimpé en flèche, une situation touchant 67,6 millions de jeunes et contribuant à un taux d'informalité élevé<sup>46</sup>. Les travailleurs migrants et réfugiés, qui font partie des personnes les plus susceptibles de perdre leur source de revenus, ont également été particulièrement touchés par la pandémie. L'adoption de politiques d'entrepreneuriat inclusives, qui reposent sur une approche intégrée et à long terme, aiderait les travailleurs indépendants et les microentreprises et les petites et moyennes entreprises du secteur informel à se structurer davantage et à devenir plus résiliente.

52. L'entrepreneuriat social apporte une contribution importante à la promotion d'une croissance inclusive et du développement durable. Le travail accompli par les acteurs de l'innovation sociale et de l'entrepreneuriat, qui consiste notamment à fournir des technologies à l'éducation et des services de santé en ligne aux plus vulnérables et à encourager les initiatives de recherche communautaire, a été encore plus crucial pendant la pandémie de COVID-19, car il permet de toucher des personnes autrement oubliées<sup>47</sup>.

53. Les États Membres reconnaissent de plus en plus l'entrepreneuriat social dans leur système juridique. Par exemple, en 2019, la Thaïlande a adopté une loi sur la promotion des entreprises sociales en vue d'encourager la création de 10 000 de ces entreprises, au moyen d'avantages fiscaux et d'autres mesures incitatives. En Malaisie, dans le sillage de l'adoption, en 2017, d'une initiative d'accréditation des entreprises à impact social et environnemental, le centre malais d'innovation et de créativité a accrédité 29 entreprises sociales et apporté son appui à 182 autres. L'initiative ImpactAim Indonesia, accélérateur d'impact créé en 2019 en partenariat avec le PNUD pour guider les entrepreneurs sociaux et les aider à mesurer les retombées de leurs activités dès le commencement, a prêté assistance à un total de 500 start-up.

54. Les États Membres ont également progressé dans l'élaboration de stratégies commerciales inclusives au niveau national<sup>48</sup>. Les entreprises inclusives peuvent jouer un rôle essentiel pour ce qui est de mettre fin à la pauvreté, de parvenir à l'égalité des sexes, de promouvoir un travail décent et durable pour tous et de réduire les inégalités.

55. Des études nationales sur les entreprises sociales et les entreprises inclusives ont été menées avec le soutien de partenaires de la CESAP au Cambodge, en Indonésie, en Malaisie, au Pakistan, aux Philippines, au Sri Lanka et au Viet Nam en vue d'évaluer l'environnement dans lequel les entreprises inclusives opèrent et la manière dont les politiques nationales peuvent soutenir leurs activités. En 2018, les Philippines, voulant mettre à profit le potentiel des entreprises inclusives pour réduire

<sup>45</sup> OIT, « Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail », 3e éd.

<sup>46</sup> OIT, « Observatoire de l'OIT : le COVID-19 et le monde du travail », 4e éd.

<sup>47</sup> En 2019, la Réunion d'experts pluriannuelle de la CNUCED sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable s'est concentrée sur les pratiques commerciales responsables et durables et a reconnu le potentiel présenté par les entreprises inclusives pour le développement durable.

<sup>48</sup> Au sens qu'en donne le Groupe des Vingt dans son cadre pour des entreprises inclusives (2015), une entreprise inclusive est une entreprise qui fournit, de manière commercialement viable, des biens, des services et des moyens de subsistance, soit à l'échelle, soit de façon modulable, aux personnes qui se trouvent à la base de la pyramide économique.

la pauvreté de 14 % avant 2020, ont mis en place un système d'accréditation les concernant afin de promouvoir le commerce équitable, la durabilité et le secteur du marché biologique et de soutenir les compagnies présentant un modèle de fonctionnement inclusif grâce à des mesures d'exemption ou d'incitation spéciales. En 2018, le Groupe des Vingt a lancé un appel au financement des entreprises inclusives afin de combler le déficit financier et de proposer une solution innovante qui contribue à réduire la pauvreté et les inégalités et à permettre aux personnes vulnérables d'obtenir un emploi décent.

56. Dans le système des Nations Unies, de plus en plus de parallèles sont faits entre l'entrepreneuriat social et le développement durable et inclusif. Le HCR a par exemple créé la marque mondiale MADE51<sup>49</sup>, qui met en relation des artisans réfugiés et des entreprises sociales respectant les principes de fonctionnement du commerce équitable et disposant d'un accès aux marchés. Ses partenaires et lui s'attellent actuellement à adapter leurs programmes pour limiter les effets néfastes de la pandémie. La CESAP soutient diverses initiatives politiques, par exemple la « Social Impact Exchange » en Malaisie, en vue de rediriger les ressources inexploitées des entreprises vers des organisations à fort impact social.

57. Des initiatives ont également été mises en place pour encourager les entrepreneurs à se tourner vers des solutions innovantes, vertes, résilientes, circulaires et inclusives. En Jordanie, une stratégie nationale d'inclusion financière pour la période 2018-2020 a été adoptée, laquelle met davantage l'accent sur le financement vert pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises. En 2020, l'Indonésie a annoncé qu'elle réduirait de 70 % ses déchets plastiques marins dans un délai de cinq ans et qu'elle comptait en être totalement débarrassée d'ici à 2040. Avec le soutien du PNUD, le Maroc a mis en œuvre une stratégie pour l'emploi des jeunes dans les métiers verts, qui vise à donner aux jeunes vulnérables les compétences nécessaires pour devenir des acteurs de l'économie verte, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, de l'écotourisme et de la gestion intégrée des ressources en eau. Cette stratégie vise également à faciliter l'accès au financement de projets verts et devrait contribuer à la naissance d'au moins dix start-up soucieuses de l'environnement, dont la moitié seront créées par des jeunes femmes. En Afrique du Sud, la ville du Cap a investi dans un programme de symbiose industrielle du Cap-Occidental, qui met en relation des entreprises de tailles et de secteurs différents afin de limiter autant que possible le gaspillage des ressources inutilisées grâce à une approche circulaire. En six ans, ce programme a permis d'éviter la mise en décharge de 36 700 tonnes de déchets et d'économiser plus de 140 000 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre, tout en générant des avantages économiques substantiels pour les entreprises et en créant des emplois. Dans le cadre de ses activités sur la passation de marchés publics tenant compte des questions de genre et stimulant l'entrepreneuriat féminin<sup>50</sup>, ONU-Femmes aide des entrepreneuses d'Afrique du Sud à faire de leurs compagnies des fournisseurs d'énergie renouvelable.

58. Dans le système des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a développé un manuel d'éco-innovation<sup>51</sup> grâce auquel il aide les petites et les moyennes entreprises de toutes les régions à mettre au point et à utiliser des modèles commerciaux tenant compte des questions de durabilité. En 2018, le PNUE a soutenu cinq petites et moyennes entreprises de Jordanie, dans une optique d'éco-innovation, afin de les aider à trouver des produits pouvant remplacer les substances chimiques dangereuses qu'elles utilisaient. Il a par ailleurs lancé une

<sup>49</sup> Voir [www.made51.org/](http://www.made51.org/).

<sup>50</sup> Voir <https://africa.unwomen.org/en/where-we-are/eastern-and-southern-africa/south-africa-mco>.

<sup>51</sup> Voir <http://unep.ecoinnovation.org/>.

compétition intitulée « Asia-Pacific Low-Carbon Lifestyles Challenge »<sup>52</sup>, qui visait à encourager l'adoption de modes de vie à faible émission de carbone et a permis de former de jeunes entrepreneurs aux techniques commerciales, tout en leur donnant les moyens d'intégrer les questions de durabilité environnementale et sociale dans leurs modèles d'entreprise. En 2019, l'Action Pauvreté-Environnement en faveur des objectifs de développement durable, une initiative conjointe du PNUD et du PNUE<sup>53</sup>, a aidé la Mauritanie à sensibiliser les mineurs d'or et les pêcheurs aux effets de leurs activités sur l'environnement et la santé. La CNUCED s'attelle par ailleurs à adapter son cours sur l'établissement de bilans en matière de viabilité aux besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, en se fondant sur les orientations proposées à ce sujet dans la publication « Guidance on core indicators for entity reporting on contribution towards implementation of the Sustainable Development Goals ».

## V. Collecte de données et mesure des retombées

59. Évaluer les retombées que les politiques et mesures prises en faveur de l'entrepreneuriat ont sur le développement durable reste une tâche ardue, qui nécessite la création de bases de données, de systèmes de statistiques et de mécanismes de collecte d'informations. L'enregistrement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises continue également de poser problème, une grande partie d'entre elles appartenant au secteur informel. Il est en outre nécessaire de s'atteler davantage au développement d'outils et méthodes qui permettent de mesurer les effets de l'entrepreneuriat sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

60. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité de récolter des données plus nombreuses et de meilleure qualité sur l'entrepreneuriat et les microentreprises et les petites et moyennes entreprises. Alors qu'ils avancent à tâtons sur bien des plans, il est urgent que les États Membres évaluent les effets des politiques menées sur des groupes cibles. Les enquêtes de suivi organisées par la Banque mondiale constituent une étape importante pour ce qui est de comprendre les retombées de la pandémie sur les entreprises en fonction du secteur auquel elles appartiennent et de leur taille. Les estimations réalisées par l'OIT, qui reposent sur des enquêtes relatives à la main-d'œuvre menées au niveau national, continuent de mettre en lumière l'impact de la COVID-19 sur le monde du travail. Des pratiques exemplaires ont été repérées dans divers pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques<sup>54</sup>, dont l'Autriche, le Danemark, la France et Israël, qui ont surveillé les effets de la COVID-19 et y ont réagi par la prise de mesures adéquates et par la création de groupes de travail spécialisés, en collaboration avec le secteur des entreprises aux niveaux local, régional et national. Afin d'apporter une réponse efficace à la COVID-19, il est nécessaire de ventiler les données par sexe et selon d'autres catégories interdépendantes, le but étant d'en saisir les effets différenciés.

61. En Équateur et en Slovaquie, il a récemment été décidé de mettre en place des registres nationaux dans lesquels sont recueillies diverses données concernant les entrepreneurs et leurs entreprises, une démarche offrant d'autres possibilités d'évaluations d'impact rigoureuses au niveau national.

62. L'entrepreneuriat est explicitement mentionné dans les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 4 et 8, dont certaines cibles lui sont spécifiquement

<sup>52</sup> Voir [www.unenvironment.org/events/award/asia-pacific-low-carbon-lifestyles-challenge](http://www.unenvironment.org/events/award/asia-pacific-low-carbon-lifestyles-challenge).

<sup>53</sup> Voir <https://wphfund.org/>.

<sup>54</sup> OCDE, « Coronavirus (COVID-19) : SME policy responses ».

dédiées, mais il est également possible, en le promouvant, de contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 dans son ensemble. Bien que des données plus complètes soient nécessaires pour mieux cerner la contribution de ce secteur à la mise en œuvre des objectifs, on trouvera ci-dessous des premiers éléments de réponse.

63. Il est primordial d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde (objectif 1). Au Kenya, une évaluation des effets sur la population<sup>55</sup> de l'application mobile M-PESA, qui permet à ses utilisateurs de transférer de l'argent au moyen de leur téléphone portable, a révélé que l'expansion de ses services avait permis à 2 % des ménages de sortir de la pauvreté au cours de la période 2008-2014. Cette application a ainsi aidé quelque 185 000 femmes à passer du secteur de l'agriculture à ceux des affaires et du commerce de détail, mais aucune retombée significative n'a été observée pour les hommes. Dans le même ordre d'idées, en Inde, une évaluation<sup>56</sup> a été réalisée au sujet d'une expérience de terrain dans laquelle des agriculteurs recevaient sur leur téléphone portable des informations gratuites concernant les bonnes pratiques à suivre, le but étant d'accroître la productivité et d'améliorer l'efficacité des services de vulgarisation agricole. Il a été constaté qu'en deux ans d'utilisation, ce service engendrait une augmentation des revenus des agriculteurs d'environ 215 dollars, alors que le coût proposé de l'abonnement n'était que de 20 dollars. On a par ailleurs remarqué que les agriculteurs participants partageaient les informations clés qu'ils recevaient avec leurs pairs et contribuaient de la sorte à améliorer leur rendement à eux aussi.

64. Des compétences en entrepreneuriat sont essentielles pour assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (objectif 4). En Ouganda, l'éducation à l'entrepreneuriat figure depuis longtemps déjà dans les programmes des écoles secondaires. L'organisation non gouvernementale Educate!, en collaboration avec le Gouvernement ougandais, s'est donné pour mission d'instruire les étudiants sur la question. Une récente évaluation de son programme<sup>57</sup> a révélé que celui-ci avait des incidences à long terme sur les compétences non techniques des diplômés et qu'il avait contribué à améliorer le taux d'achèvement des études secondaires et fait augmenter le nombre d'inscriptions, en particulier d'étudiantes, dans les établissements d'enseignement supérieur. Dans une autre étude, réalisée en Suède, des chercheurs<sup>58</sup> ont étudié les effets à long terme d'un programme appelé le « Junior Achievement Company Programme » sur les performances entrepreneuriales d'anciens lycéens pendant une période allant jusqu'à 16 années après l'obtention de leur diplôme et ont constaté que les participants au programme avaient en moyenne 30 % plus de chances de créer une entreprise et de profiter de 10 % de revenus d'entreprise supplémentaires.

65. Le fait de parvenir à l'égalité des sexes et d'autonomiser toutes les femmes et les filles (objectif 5) est en soi profondément lié à la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable. En Ouganda, dans le cadre du programme « Empowerment and Livelihoods for Adolescents » lancé par l'organisation BRAC International, des formations à l'autonomie fonctionnelle et des formations professionnelles sont organisées cinq après-midi par semaine à l'intention de jeunes

<sup>55</sup> Tavneet Suri et William Jack, « The long-run poverty and gender impacts of mobile money », *Science*, vol. 354, n° 6317 (9 décembre 2016).

<sup>56</sup> Shawn Cole et Nilesh Fernando, « 'Mobile'izing agricultural advice: technology adoption, diffusion and sustainability », document de travail présenté à la Harvard Business School, n° 13-047 (Cambridge, Massachusetts, avril 2016).

<sup>57</sup> Laura Chioda et Paul Gertler, « Soft skills and entrepreneurship training for secondary school students in Uganda », *Innovations for Poverty Action*, 2017.

<sup>58</sup> Niklas Elert, Fredrik Andersson et Karl Wennberg, « The impact of entrepreneurship education in high school on long-term entrepreneurial performance », *Journal of Economic Behavior and Organization*, vol. 11 (2015).

femmes dans des clubs de développement pour adolescents. S'agissant de l'autonomie fonctionnelle, les participantes apprennent notamment à développer des compétences entrepreneuriales de la vie courante, tandis que la formation professionnelle est axée sur l'acquisition des compétences techniques nécessaires à la création d'une entreprise. Une évaluation du programme<sup>59</sup> a révélé que les jeunes femmes qui y avaient participé étaient plus susceptibles de travailler à leur compte, couraient moins de risque de tomber enceinte ou d'entamer une relation - soit par mariage, soit par cohabitation - à l'adolescence et étaient moins exposées au risque de subir des violences sexuelles.

66. La promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous va de pair avec une intégration à long terme des entreprises dans le secteur formel. Dans ce contexte, le Malawi a adopté une loi visant à en rationaliser l'inscription aux registres voulus. Le département chargé de cette fonction offre de nombreux services aux intéressés, dont une assistance gratuite à l'enregistrement des entreprises et à l'immatriculation fiscale, ainsi que la création de comptes d'épargne auprès de banques locales. Une évaluation<sup>60</sup> de ces mesures a montré qu'elles avaient des retombées positives à court terme sur la formalisation des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Dans le même ordre d'idées, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a évalué un programme mis en œuvre au Brésil (Brasil Mais Produtivo) en vue d'accroître la productivité des petites et moyennes entreprises grâce à des méthodes peu coûteuses de production à flux tendus. Ce programme a permis d'accroître la productivité des entreprises de 20 % et il a été recommandé de rapidement le mettre en œuvre à plus grande échelle afin d'en étendre les effets au niveau national.

67. L'entrepreneuriat présente un potentiel important pour ce qui est de bâtir une infrastructure résiliente et de promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous (objectif 9). En Italie, l'adoption d'une loi sur les nouvelles entreprises (2012) a créé un environnement favorable à l'essor de start-up spécialisées dans les technologies de pointe et visant un public jeune et permis de renforcer les liens entre les universités et les entreprises. Une évaluation menée récemment à ce sujet a révélé une augmentation des revenus des entreprises bénéficiaires allant jusqu'à 15 % et un renforcement de leurs capacités à acquérir des actifs, qui s'expliquent par une facilitation de l'accès au crédit bancaire et à des investisseurs en capital risque<sup>61</sup>. Au Rwanda, un programme d'expansion du microcrédit subventionné par le Gouvernement<sup>62</sup>, qui ciblait les populations rurales et celles qui jusqu'alors étaient exclues du système bancaire, a fait passer la proportion d'habitants ayant obtenu des prêts de 4,6 % en 2012 à 8,1 % en 2016 et poussé les entrepreneurs à se tourner vers des banques commerciales.

<sup>59</sup> Oriana Bandiera et al., « Women's empowerment in action: evidence from a randomized control trial in Africa », *American Economic Journal : Applied Economics*, vol. 12, n° 1 (janvier 2020).

<sup>60</sup> Francisco Campos, Markus Goldstein et David McKenzie, « Short-term impacts of formalization assistance and a bank information session on business registration and access to finance in Malawi », document de travail de recherche sur les politiques n° 7183 (Washington, Banque mondiale, janvier 2015).

<sup>61</sup> OECD, « The evaluation of the Italian 'Start-up Act' », *OECD Science, Technology and Industry Policy Papers*, n° 54 (Paris, OCDE, 2018).

<sup>62</sup> Sumit Agarwal et al., « Financial inclusion under the microscope », document de travail n° 18/208 du FMI (Washington, Fonds monétaire international, 2018).

## VI. Conclusion

68. Alors que l'économie mondiale traverse une période turbulente et révélatrice, le rôle de l'entrepreneuriat pour la réalisation des objectifs de développement inclusif et durable figurant dans le Programme 2030 ne cesse de croître. Il est essentiel que les stratégies d'entrepreneuriat déployées pour lutter contre les effets de la pandémie tiennent compte du potentiel que présentent les entrepreneurs et les microentreprises et les petites et moyennes entreprises et mettent l'accent sur l'adoption de politiques structurelles visant à en renforcer la résilience et la compétitivité. Ces politiques devraient être axées en priorité sur les groupes vulnérables et encourager l'adoption de modèles écologiquement et socialement durables. L'accent doit notamment être mis sur la fourniture d'un soutien adapté en matière de développement des compétences, d'éducation numérique et financière, de passage au numérique et d'innovation, le but étant de faciliter l'accès à des marchés alternatifs et à de nouveaux systèmes de financement, tout en garantissant un environnement réglementaire optimal pour le lancement et l'intensification des activités entrepreneuriales. Plus spécifiquement, il s'agit :

- De renforcer l'harmonisation des politiques relatives à l'entrepreneuriat avec les priorités de reprise au sortir de la pandémie de COVID-19 ainsi qu'avec le Programme 2030 : Il importe de repérer dans l'écosystème les contraintes sous-jacentes et les besoins non satisfaits, en s'appuyant notamment sur les enseignements à retenir de la pandémie. Afin de tirer le meilleur profit de l'entrepreneuriat, il est nécessaire d'adopter une approche cohérente, multisectorielle et viable sur le long terme et, partant, de conférer à ce secteur d'activité un rôle accru en matière de durabilité économique, financière, sociale et environnementale. Les stratégies d'entrepreneuriat devraient s'appuyer sur les nouveaux modèles d'entreprise, qui sont inclusifs et adaptés aux changements climatiques, tiennent compte des questions de genre, reposent sur une approche circulaire, encouragent l'innovation sociale et la préservation et la protection de l'environnement et facilitent l'intégration dans le secteur formel.
- D'accélérer l'adoption de réformes réglementaires visant à appuyer la reprise des activités, à renforcer la résilience, à mettre fin à la discrimination et à promouvoir la durabilité environnementale : si des progrès significatifs ont été réalisés en ce qui concerne l'application de réformes favorables aux entreprises et la formulation rapide de réponses aux besoins des entrepreneurs et des microentreprises et des petites et moyennes entreprises pendant la crise, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour mettre fin à la discrimination dont sont victimes certains entrepreneurs en raison, notamment, de leur sexe, de leur âge ou encore de leur origine ethnique ou raciale. Les réformes engagées au niveau politique devraient encourager la création d'entreprises vertes et circulaires soucieuses de préserver et de protéger l'environnement. Il convient par ailleurs de mettre l'accent sur le secteur informel, les femmes et les jeunes.
- De promouvoir une numérisation inclusive : les technologies numériques ont considérablement modifié le mode de fonctionnement de l'économie mondiale et redéfini l'accès aux marchés, au financement et à la technologie. Sous l'effet de l'épidémie de COVID-19, le processus de numérisation s'est accéléré, entraînant dans son sillage des possibilités ayant non seulement trait à des produits et services numériques spécifiques, mais également à la numérisation des entreprises traditionnelles. Alors que les économies avancées ont vu naître un nouveau modèle de fonctionnement économique numérisé, le clivage numérique qui déjà les séparait des pays moins avancés risque de se creuser, faisant apparaître une nouvelle fracture. Afin d'atténuer ces tendances et



d'améliorer l'accès aux technologies et à l'innovation, en particulier pour les groupes vulnérables, il est essentiel d'investir dans l'infrastructure numérique, d'adopter des mesures visant à promouvoir l'entrepreneuriat et de mettre en œuvre des initiatives de renforcement des capacités.

- D'encourager l'inclusion financière grâce à des stratégies de financement numériques et innovantes : les technologies financières et les services financiers numériques offrent de potentielles solutions à l'exclusion financière des entrepreneurs et des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. Réserver des fonds spécifiques à la mise en place de solutions innovantes aux défis sociaux et environnementaux se posant pourrait aider à promouvoir l'entrepreneuriat inclusif. Il convient de noter qu'améliorer l'accès au financement ne se limite pas à faciliter l'octroi de crédits. Ainsi, la constitution d'actifs sous la forme de comptes d'épargne et de contrat d'assurance, en particulier dans le contexte des changements climatiques, devrait faire partie intégrante des activités de soutien proposées aux entrepreneurs, notamment ceux issus de milieux vulnérables, qui sont beaucoup moins résistants aux épreuves difficiles.
- D'élargir durablement l'accès au marché, et ce à tous les niveaux : il est essentiel d'élargir l'accès aux marchés des entrepreneurs et des microentreprises et des petites et moyennes entreprises au-delà de leur localité, un besoin auquel aucune réponse n'a pour l'instant été apportée. Pour atteindre cet objectif de façon durable, les gouvernements devraient tirer parti de la numérisation et des marchés publics. S'il est possible que les chaînes de valeur mondiales continuent de s'amenuiser dans les années 2020, il n'en reste pas moins que les programmes de liaison avec les fournisseurs peuvent encore être utilisés pour encourager le transfert de technologies ainsi que pour renforcer les capacités des entrepreneurs locaux et des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et élargir leur accès aux marchés. Les gouvernements devraient par ailleurs s'attaquer aux défis spécifiques que rencontrent ces acteurs pour ce qui est d'accéder aux marchés dans le cadre d'accords commerciaux et lever les obstacles non tarifaires entravant leur progression.
- D'investir dans l'éducation et le renforcement des compétences en matière d'entrepreneuriat : à long terme, le capital humain reste l'atout le plus important de tout entrepreneur. Il est essentiel d'encourager les personnes concernées à développer leur esprit d'entreprise et à acquérir les compétences voulues, non seulement pour accroître leur résilience et leurs capacités à innover, mais aussi pour renforcer leur employabilité. Des années d'expérience en matière de formation professionnelle ont montré qu'il pouvait être bénéfique d'y ajouter une composante comportementale, ainsi que des cours spécifiquement axés sur la compréhension du numérique, des questions financières et de la commercialisation. Il est par ailleurs utile d'élargir les possibilités de mentorat et de mise en réseau, de favoriser l'apport de capitaux sous la forme de subventions et de prêts et de faciliter l'établissement de liens commerciaux entre les petits fournisseurs locaux et les grandes entreprises nationales et internationales. Des ressources spécifiques devraient être mises à disposition pour repérer les programmes les plus efficaces à long terme, en particulier pour les groupes vulnérables, et les intensifier.
- De suivre et d'évaluer la mise en œuvre des politiques relatives à la création d'entreprises et leurs effets : la collecte de données de haute qualité, fiables et comparables est coûteuse mais nécessaire, comme l'a montré la crise de la COVID-19. Les activités de suivi et d'évaluation des politiques peuvent conduire à une amélioration de leur conception et de leur mise en œuvre,



accroître la vitesse de réaction en cas de problème, en particulier en temps de crise, aider à repérer les lacunes et les priorités, et contribuer à estimer les effets de l'entrepreneuriat sur la réalisation des objectifs de développement durable. Des efforts supplémentaires doivent être déployés aux fins de l'établissement de registres nationaux dans lesquels rassembler des données relatives aux entrepreneurs et à leurs entreprises.

- De renforcer la coordination à tous les niveaux : le développement de l'entrepreneuriat ne peut être influencé par une seule et unique institution. La coordination entre les acteurs concernés reste essentielle au succès des activités de formulation et de mise en œuvre des politiques d'entrepreneuriat. Il doit être tenu compte de l'opinion des entrepreneurs et des microentreprises et des petites et moyennes entreprises au moment de l'élaboration de ces politiques, en particulier en cas de crise, où une réaction rapide est indispensable. Les politiques visant des secteurs durement touchés peuvent profiter du déploiement d'efforts de coordination et de coopération à tous les niveaux. De même, les partenariats public-privé et les consultations menées auprès des parties prenantes peuvent contribuer à la mise en œuvre efficace de politiques ciblées et sectorielles et à la fourniture d'un soutien efficace et opportun. Enfin, il est essentiel que les gouvernements, les organisations internationales et le secteur privé coopèrent pour tirer pleinement parti du pouvoir de l'entrepreneuriat et construire un avenir durable et juste.

69. Afin d'aider le monde à se remettre de la pandémie de COVID-19 et de la récession économique mondiale l'accompagnant, il est nécessaire de mettre en place un système multilatéral solide, qui soit en mesure de répondre aux besoins des pays à faible revenu, dans lesquels l'extrême pauvreté ne fait que grandir tandis que disparaissent les emplois décents. Grâce aux conseils pratiques et à l'assistance technique fournis dans le cadre de cette approche multilatérale, qui par ailleurs contribuera à assurer la cohérence des politiques suivies, il sera possible de garantir un relèvement faisant la part belle à l'humain, qui soit fondé sur la promotion de l'entrepreneuriat et des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et dans lequel personne n'est laissé de côté.